

---

## Lubrizol. L'étude sanitaire va (enfin) débiter un peu moins d'un an après la catastrophe - Mode lecture

Lubrizol. L'étude sanitaire va (enfin) débiter un peu moins d'un an après la catastrophe

Vendredi 5 juin 2020, Santé publique France a publié les étapes de son calendrier pour mener à bien l'étude sanitaire, à la suite de l'incendie de Lubrizol à Rouen. Précisions.

Publié le 5 Juin 20 à 16:12



L'étude sanitaire à la suite de l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique devrait débiter cet été. (©Archives Fabien Massin/76actu/archives)

**L'étude de santé et de qualité** de vie suite à l'incendie de Lubrizol aura bien lieu. C'était une promesse de la ministre de la Santé et des Solidarités de l'époque, Agnès Buzyn, [en octobre 2019](#). Lors du septième comité de transparence et de dialogue organisé à la préfecture vendredi 5 juin 2020, à **Rouen (Seine-Maritime)**, Pascal Empereur-Bissonet, médecin et directeur adjoint au sein de la direction santé travail de Santé publique France, chargé de piloter l'étude a publié les différentes étapes de réalisation.

Elle devrait être effectuée aux mois d'août et septembre seulement si l'Insee valide la poursuite de l'étude en juin.

## Une étude sans établir de « causalité »

Cette étude, aussi nommée dispositif « Santé post incendie 76 » (SPI 76) aura pour objectif d'évaluer les effets sanitaires décrits par les riverains au cours du premier mois suivant l'incendie, et de caractériser la nature et l'étendue de la pollution chimique de l'environnement, selon plusieurs critères et en fonction des zones géographiques.

La finalité est de mesurer l'impact et d'aider à la gestion pour prévoir de potentiels et futurs accidents industriels, a expliqué le représentant de Santé publique France.

L'enquête, décrite comme une « enquête participative », de nature sociologique et qualitative, sera basée sur un échantillon de 4 100 adultes et 1 200 enfants. Ils seront tirés au sort dans la base Fideli de l'Insee qui intégrera les réponses des participants quant à leur perception des bruits ou des odeurs, des symptômes ressentis et leur qualité de vie et de santé en général.

Toujours sur l'aspect méthodologique, Santé publique France a décidé de récolter les données de plusieurs zones du territoire, concernées par le panache de fumée, les odeurs ou le bruit, et les catégorisées en six « strates ». Les résultats seront comparés avec la « strate témoin » qu'est l'agglomération du **Havre**.

## Analyses des eaux, du sol, des végétaux... et les humains ?

Plusieurs facteurs sont donc pris en compte dans cette étude, mais l'aspect purement médical, à partir de tests réalisés sur les riverains, n'a pas été intégré. C'est une enquête de ressenti, et « non pas pathologique ». Au cours du comité, l'association Rouen Respire a d'ailleurs interpellé le préfet pour lui signaler « qu'il y a des études réalisées sur les sols, les végétaux et l'eau mais pas sur les êtres humains. Serait-ce une façon de se voiler la face ? »

Pascal Empereur-Bissonnet admet que le temps ne joue pas en leur faveur, car la mémoire des participants peut être amenée à se détériorer, près d'un an après les faits. Mais selon lui, « cet accident est considéré comme prioritaire par Santé Publique France » et les autorités sanitaires espèrent réaliser cette étude avant la « date anniversaire », soit le 26 septembre 2020. Les premiers résultats ne seront connus qu'à la fin de l'année 2020 ou en début d'année 2021, « mais cette enquête ne va pas mettre en lumière la causalité », a-t-il ajouté.

## Une réouverture plus complète de Lubrizol ?

Le préfet l'a également affirmé lors de ce comité, l'entreprise Lubrizol a déposé une demande de réouverture plus complète du site, comme le [révélaient le quotidien Paris-Normandie](#). La demande fera l'objet d'une inspection à la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), et sera soumise au Coderst (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) qui devrait se réunir le 7 juillet.

Une première demande, accordée par ce même conseil, avait déjà été [formulée par l'entreprise en décembre dernier](#), pour rouvrir son site partiellement.